

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MONTCALM

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alexis, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville du 258, rue Principale à Saint-Alexis et convoquée pour 20 heures, ce lundi 13 août 2018, séance à laquelle assistaient M^{mes} les Conseillères Guylaine Perreault, Chantal Robichaud et Myriam Arbour ainsi que MM. les Conseillers Denis Ricard et Clément Allard, sous la Présidence du Maire, M. Robert Perreault.

M. le Conseiller Sébastien Ricard était absent lors de cette séance.

Ouverture de la séance (20 h)

2018-08-01 Sur proposition de M. Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal
Adoption de présents que l'ordre du jour soit adopté.
l'ordre du
jour

2018-08-02 Sur proposition de M. Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal
Approbation présents que le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2018, qui a été transmis aux
procès-verbal membres du conseil et qui en ont pris connaissance soit adopté.
9 juillet 2018

2018-08-03

**OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME D'INGÉNIERIE
PARALLÈLE 54**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis s'apprête à effectuer plusieurs
demandes de subventions simultanées au palier de gouvernement
concerné en lien avec ses infrastructures municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité désire s'adjoindre les services de la firme
d'ingénierie *Parallèle 54, Expert-conseil inc.*, sise au
82, rue Principale à Saint-Esprit (Québec) J0K 2L0 et accepte son
offre de service;

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie *Parallèle 54, Expert-conseil inc.*, propose
ses services à taux horaire à l'intérieur d'une enveloppe
budgétaire de 20 000,00 \$ avant taxes pour la réalisation de
mandats à la pige;

ATTENDU QUE l'année électorale provinciale nécessite une assistance technique
relativement aux travaux de génie municipal sur le territoire de la
Municipalité de Saint-Alexis;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} la Conseillère Myriam Arbour, il est résolu
par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- Une facture sera émise par la firme *Parallèle 54 Expert-Conseil inc.*, en fonction d'un décompte progressif de l'avancement du projet et sera soumise pour approbation à la fin de chaque mois;

- D'accepter l'offre de service de la firme *Parallèle 54 Expert-Conseil inc.*, jusqu'à concurrence d'un montant de 20 000,00 \$;
- Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexis à signer toute documentation inhérente au dossier.

2018-08-04

APPUI À LA VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

- ATTENDU QUE cette demande vise une modification au contrat des infirmières en milieu rural, adressée au Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière;
- ATTENDU QUE plusieurs demandes de citoyens et citoyennes ont été adressées aux municipalités du comté pour faire modifier l'âge limite d'accès permis pour le service d'infirmières en milieu rural;
- ATTENDU QU' il est proposé de modifier la règle du 55 ans et plus pour l'abaisser à 50 ans et plus;
- ATTENDU QUE dans cette optique, le maire de la Municipalité de Saint-Calixte, M. Michel Jasmin, demande l'appui officiel des municipalités du comté de même que de la MRC de Montcalm pour appuyer cette requête commune;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :
- La Municipalité de Saint-Alexis appuie la demande de M. Michel Jasmin, maire de Saint-Calixte, et réclame au Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière (CISSS Lanaudière) d'autoriser le changement de la règle du 55 ans et plus pour l'abaisser à 50 ans et plus dans le cadre de l'entente sur la fourniture de services d'infirmières en milieu rural;
 - Que la copie de la présente résolution soit acheminée aux autres municipalités de la MRC de Montcalm, à M^{me} Line Laporte, directrice générale de la MRC de Montcalm ainsi qu'au CISSS de Lanaudière.

2018-08-05

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE LORS D'ABSENCE

- ATTENDU QUE lors d'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Alexis, celle-ci détient le pouvoir de déléguer ses responsabilités, telles que décrites aux articles 210 et 211 du Code municipal du Québec, à toute personne employée par la Municipalité;
- ATTENDU QU' à l'article 212 du Code municipal du Québec, dans l'application des articles 210 et 211, la directrice générale exerce notamment les fonctions de :

1- Elle assure les communications entre le conseil, le comité administratif et les autres comités, d'une part, et les autres fonctionnaires et employés de la Municipalité, d'autre part; à cette fin, elle a accès à tous les documents de la Municipalité et elle peut obliger tout fonctionnaire ou employé à lui fournir tout document ou tout renseignement, sauf si celui-ci est, de l'avis du directeur du service de police, de nature à révéler le contenu d'un dossier concernant une enquête policière;

2- Elle aide le conseil, le comité administratif ou tout autre comité dans la préparation du budget et, le cas échéant, du programme d'immobilisation de la municipalité et des plans, des programmes et des projets destinés à assurer son bon fonctionnement, avec la collaboration des directeurs de services et des autres fonctionnaires ou employés de la Municipalité;

3- Elle examine les plaintes et les réclamations contre la Municipalité;

4- Elle étudie les projets de règlements de la Municipalité;

5- Elle assiste aux séances du conseil, du comité administratif et des autres comités;

6- Elle fait rapport au conseil ou au comité administratif sur l'exécution des décisions de celui-ci et notamment sur l'emploi des fonds aux fins pour lesquelles ils ont été votés.

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} la Conseillère Chantal Robichaud, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- La directrice générale et secrétaire-trésorière délègue ses pouvoirs de compétence à l'adjointe administrative de la Municipalité de Saint-Alexis uniquement lors d'absence de la directrice générale et ce, sans modification de salaire et/ou avantages sociaux.

2018-08-06

ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil présents, de procéder à un appel d'offres sur invitation pour effectuer les travaux d'entretien et de maintenance des deux génératrices que détient la Municipalité de Saint-Alexis, soient celle du 258, rue Principale (complexe municipal) et celle du 159, rue Principale (station d'eau potable).

2018-08-07

COLLOQUE DE ZONE 04 DE L'ADMQ

Relativement à la tenue du Colloque de zone 04 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se déroule dans Lanaudière le 12 septembre 2018, à L'Assomption, sur proposition de M^{me} Chantal Robichaud, il est résolu par les membres du conseil municipal présents d'inscrire M^{me} Annie Frenette, directrice générale de la Municipalité de Saint-Alexis, à titre de membre au coût de 150,00 \$, taxes incluses.

2018-08-08

**APPUI AU RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES
DE LANAUDIÈRE**

- ATTENDU QUE les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région;
- ATTENDU QUE la mission du RFÉL est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules au sein de leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;
- ATTENDU QUE nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même que nous reconnaissons l'expertise du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière en ce sens;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} la Conseillère Myriam Arbour, il est résolu par les membres du conseil municipal présents :
- D'appuyer le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière (RFÉL) par une contribution financière de 100 \$, reconnaissant ainsi l'importance que nous accordons à la place des femmes au sein des conseils municipaux et nous engageant à soutenir les efforts du RFÉL pour l'atteinte de ses objectifs.

2018-08-09

**RECONNAISSANCE DE LA CRÉATION DU PROJET MÉDIALAB
EN LIEN AVEC LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM)**

- ATTENDU de la volonté de la Municipalité de Saint-Alexis d'élaborer le projet MÉDIALAB pour assurer un milieu de vie de qualité aux adolescents;
- ATTENDU QUE le projet vise à sensibiliser les décideurs à l'importance des adolescents dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel);
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis est en période d'élaboration de son projet MÉDIALAB en faveur des adolescents;
- ATTENDU QU'EN soutien à la réalisation de l'élaboration du projet MÉDIALAB, un comité représentatif du milieu de vie des aînés est en voie de se former;
- ATTENDU QUE ce projet se résume à l'achat d'équipements informatiques, audio et/ou vidéo et numériques pour sa mise sur pied en lien direct avec la réussite et la persévérance scolaire;

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis supportera, en tant que bailleur de fonds, ledit projet MÉDIALAB pour un montant de 7 200,00 \$;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis autorise son représentant, M. Yoland Roy, coordonnateur de la bibliothèque municipale, en tant que responsable dudit projet;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis désigne et autorise M. Yoland Roy, coordonnateur de la bibliothèque municipale et M^{me} Carole Lavallée, coordonnatrice aux loisirs, culture et communications, à signer tout document officiel avec la MRC de Montcalm concernant le projet de MÉDIALAB;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Denis Ricard, il est résolu par les membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis reconnaisse la création du projet MÉDIALAB et que ledit projet s'inscrive dans le développement de la Politique familiale municipale (PFM) de la Municipalité de Saint-Alexis.

2018-08-10

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)
VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA)

- ATTENDU QU' une demande de subvention a été faite en mai 2018, au bureau du député de Rousseau, M. Nicolas Marceau, en lien avec l'amélioration de la voirie locale de la Municipalité de Saint-Alexis;
- ATTENDU QU' une aide financière de 5 000 \$ a été obtenue pour des travaux d'amélioration des routes;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :
- La projection de différents travaux et frais inhérents relativement à l'amélioration des rues de la Municipalité de Saint-Alexis, sous juridiction municipale, soient réalisés.
 - Le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexis, à signer la documentation inhérente à la convention d'aide financière et la reddition de compte.

Différents sujets discutés et/ou informations transmises n'entraînent pas l'adoption de résolution.

- Tirs de tracteurs antiques 2018
 - M. le Maire Robert Perreault, membre du comité organisateur de l'événement, fait un bref rapport au conseil de la journée des Tirs de tracteurs. Malgré une météo incertaine en mi-journée, l'activité s'est soldée par un vif succès. Un nombre de 110 entrées supplémentaires ont été enregistrées en comparaison avec l'édition de 2017.

2018-08-11 Sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que les comptes suivants soient acceptés et payés, à savoir :

Comptes pré-autorisés payés

Rémunération des élus et salaires des employés 29 538,74 \$

Services contractuels des matières résiduelles, de déneigement, d'exploitation des ouvrages pour l'eau potable et eaux usées, de téléphonie et de messagerie, d'électricité, déductions afférentes aux salaires et avantages sociaux, remises gouvernementales, etc.

19 458,12 \$

48 996,86 \$

2018-08-12
Adoption des
comptes

Comptes à payer

| Fournisseur | Total |
|---|---------------------|
| ADMQ Colloque de zone DG | 150,00 \$ |
| Bélangier Sauvé Avocats | 5 799,55 \$ |
| Binatex | 948,54 \$ |
| Centre De Jardin Marius Guilbault | 1 034,78 \$ |
| Centre De Location Dupuis Ltee | 126,47 \$ |
| DCA Comptable | 1 609,65 \$ |
| Distribution JF Parent | 85,75 \$ |
| Drapeaux et Bannière L'étendard | 206,96 \$ |
| Drumco Énergie | 3 449,25 \$ |
| Dunton Rainville Avocats | 3 281,10 \$ |
| EBI Environnement Inc. Juillet/Août | 22 479,57 \$ |
| Ferme Johatrice (Fossés) | 3 449,25 \$ |
| Groupe Environex | 170,11 \$ |
| Groupe ISM | (139,51) \$ |
| Hamster + | 111,64 \$ |
| La Gestion Élite | 1 218,74 \$ |
| Lavallée Carole | 16,58 \$ |
| Les Entreprises B. Champagne | 3 909,15 \$ |
| Librairie Lulu | 48,20 \$ |
| L'inspecteur Canin | 689,85 \$ |
| Martech Signalisation Inc. | 148,90 \$ |
| Municipalité de Saint-Jacques | 1 375,66 \$ |
| O. Coderre et Fils | 4 077,28 \$ |
| Pelletier Benoît | 465,00 \$ |
| Plume Libre Montcalm | 1 065,00 \$ |
| Purolator | 73,55 \$ |
| Réseau Des Femmes Élues Lanaudière (RFÉL) | 100,00 \$ |
| Serge Daigle Entrepreneur Électricien | 99,16 \$ |
| Serrurier Vincent Inc. | 82,75 \$ |
| Service STE IP/DCIBEL | 312,72 \$ |
| Univar | 3 343,75 \$ |
| Total | 59 789,40 \$ |

2018-08-13 Sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, de clore la séance.

« Je, Robert Perreault, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Robert Perreault,
Maire

Annie Frenette,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière